

Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 19 Janvier 2021
Extrait du registre des délibérations

n° 2021-01-19-06

<p>Date de la convocation</p> <p style="text-align: center;">15/01/2021</p>	<p>L'an deux mil vingt, le dix neuf janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.</p> <p>Étaient présents : Pierre DURAND, Nicolas BLIN, Catherine WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Corinne ROSE, Edith DELBEY, Gérard LEROY, Anne-Marie LATEUR, Annie COCHET, Patrick BERMOND, Pascale GIRARD, Sonia DOUAY, Benoit RICHARD, Céline TAMPIGNY, Marie-Hélène MARCEL, Paulo MARCELO, Marylène FRANZ, Tristan DASSONVILLE</p> <p>Étaient représentés : Christine BOURDELLE PATRICE par Sonia DOUAY, Sébastien VILLAIN par Catherine WANTIEZ, Vincent DAINE par Nicolas BLIN, Karine PAGEAU par Paulo MARCELLO</p> <p>Était absent : Frédéric PINOIT</p> <p>Nicolas BLIN est désigné secrétaire de séance</p>
<p>Convoqués : 23</p> <p>Présentes : 18</p> <p>Représentés : 4</p> <p>Absents : 1</p>	<p>Monsieur le Maire explique que les organismes Hlm peuvent proposer a leurs locataires d'acquérir leur logements au moyen d'un contrat de vente d'immeuble à rénover.</p> <p>Pour les 6 prochaines années, AMSOM Habitat a inscrit, dans son plan stratégique de patrimoine, un objectif annuel de 35 logements pour l'ensemble du département de la Somme</p> <p>Monsieur le Maire détaille la liste des programmes potentiellement commercialisables.</p> <p>Conformément à la réglementation, l'AMSOM consulte la commune afin de lui donner ou non l'autorisation de mise en vente de ces logements.</p>
<p>OBJET :</p> <p>Patrimoine</p> <p>Avis sur la mise en vente de logements appartenant à l'AMSOM</p>	<p>Après avoir ouï les explications le Conseil Municipal décide :</p> <p>- d'émettre un avis favorable sur la mise en vente des logements appartenant à l'AMSOM excepté les logements PMR en nombre déjà trop limité sur la commune</p> <p>Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents</p> <p>Pour copie conforme</p>
	<p>Le Maire, Pierre DURAND</p> 